

**6BUV00 - Topkapi UV vernice lucida****Fiche de données de sécurité****RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Code: **6BUV00**  
Dénomination: **Topkapi UV vernice lucida**

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Dénomination supplémentaire: **Prodotto verniciante - Vernice per il settore nautico.**

Utilisations Identifiées	Industrielles	Professionnelles	Consommateurs
Pour l'industrie maritime.	-	✓	-
Pour la vente et bricolage.	✓	✓	✓

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Raison Sociale: **AEMME COLORI S.R.L.**  
Adresse: **VIA PATTA, N.12**  
Localité et Etat: **24020 RANICA (BG)**  
**ITALY**  
Tél. **++39 035-513373**  
Fax **++39 035-513211**

Courrier de la personne compétente,  
personne chargée de la fiche de données de  
sécurité.

**laboratorio@aemmecolori.it**

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Pour renseignements urgents s'adresser à

**Numéro ORFILA (INRS): +33 (0) 1 45 42 59 59**  
**or in Italy:**  
**Centro Antiveleni di Milano Tel. 02.66101029 (Ospedale Niguarda Ca Granda - Milano)**  
**Centro Antiveleni di Roma Tel. 06.3054343 (CAV Policlinico A. Gemelli - Roma)**  
**Centro Antiveleni di Pavia Tel. 0382.24444 (CAV Centro nazionale di Informazione Tossicologica- Pavia)**

**RUBRIQUE 2. Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (CE) 1907/2006 et amendements successifs.

D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

Classification e indication de danger:

Liquide inflammable, catégorie 3	H226	Liquide et vapeurs inflammables.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, catégorie 2	H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Irritation oculaire, catégorie 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 3	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Étiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

Pictogrammes de danger:



**6BUV00 - Topkapi UV vernice lucida****RUBRIQUE 2. Identification des dangers** ... / >>

Mentions d'avertissement: Attention

Mentions de danger:

<b>H226</b>	Liquide et vapeurs inflammables.
<b>H373</b>	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
<b>H319</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>H336</b>	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
<b>H412</b>	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>EUH066</b>	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
<b>EUH208</b>	Contient: 2-BUTANONE-OXIME Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence:

<b>P101</b>	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
<b>P102</b>	Tenir hors de portée des enfants.
<b>P210</b>	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
<b>P271</b>	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
<b>P280</b>	Porter gants de protection et équipement de protection des yeux / du visage.
<b>P501</b>	Éliminer le contenu / récipient dans réglementation nationale.

**Contient:** NAPHTA LOURD (PETROLE), HYDRODESULFURE  
White spirit désaromatisé  
Idrocarburi,C9, aromatici  
BUTANOL

Produit non destiné aux usages prévus par la Dir. 2004/42/CE.

**2.3. Autres dangers**

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

**RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants****3.1. Substances**

Informations non pertinentes

**3.2. Mélanges****Contenu:**

Identification	x = Conc. %	Classification 1272/2008 (CLP)
<b>White spirit désaromatisé</b>		
CAS 64742-48-9	30 ≤ x < 50	Flam. Liq. 3 H226, Asp. Tox. 1 H304, STOT SE 3 H336, EUH066, Note P
CE 919-857-5		
INDEX		
N° Reg. 01-2119463258-33-XXXX		
<b>XYLENE (MELANGE D'ISOMERES)</b>		
CAS 1330-20-7	4 ≤ x < 5,5	Flam. Liq. 3 H226, Acute Tox. 4 H312, Acute Tox. 4 H332, Asp. Tox. 1 H304, STOT RE 2 H373, Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315, STOT SE 3 H335, Note C
CE 215-535-7		
INDEX 601-022-00-9		
N° Reg. 01-2119488216-32		
<b>Idrocarburi,C9, aromatici</b>		
CAS 64742-95-6	4 ≤ x < 5,5	Flam. Liq. 3 H226, Asp. Tox. 1 H304, STOT SE 3 H335, STOT SE 3 H336, Aquatic Chronic 2 H411, EUH066, Note P
CE 918-668-5		
INDEX		
N° Reg. 01-2119455851-35-xxxx		
<b>NAPHTA LOURD (PETROLE), HYDRODESULFURE</b>		
CAS 64742-82-1	2,5 ≤ x < 4	Flam. Liq. 3 H226, STOT RE 1 H372, Asp. Tox. 1 H304, STOT SE 3 H336, Aquatic Chronic 2 H411, EUH066, Note P
CE 919-446-0		
INDEX		
N° Reg. 01-2119458049-33-XXXX		

**6BUV00 - Topkapi UV vernice lucida****RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants ... / >>****BUTANOL**

CAS 71-36-3  $1 \leq x < 2,5$  Flam. Liq. 3 H226, Acute Tox. 4 H302, Eye Dam. 1 H318, Skin Irrit. 2 H315, STOT SE 3 H335, STOT SE 3 H336

CE 200-751-6

INDEX 603-004-00-6

N° Reg. 01-2119484630-38

**2-BUTANONE-OXIME**

CAS 96-29-7  $0,75 \leq x < 1$  Carc. 2 H351, Acute Tox. 4 H312, Eye Dam. 1 H318, Skin Sens. 1 H317

CE 202-496-6

INDEX 616-014-00-0

N° Reg. 01-2119539477-28

**ACIDE 2-ÉTHYLHEXANOÏQUE, SEL DE ZIRCONIUM**

CAS 22464-99-9  $0,5 \leq x < 0,75$  Repr. 2 H361d, Skin Irrit. 2 H315

CE 245-018-1

INDEX

N° Reg. 31 maggio 2018

**BIS(2-ÉTHYLHEXANOATE) DE CALCIUM**

CAS 136-51-6  $0,4 \leq x < 0,45$  Repr. 2 H361d, Eye Dam. 1 H318, Skin Irrit. 2 H315

CE 205-249-0

INDEX

N° Reg. 31 maggio 2018

**Acido esanoico, 2-etil, sale di Zinco basico**

CAS 85203-81-2  $0,4 \leq x < 0,45$  Repr. 2 H361d, Eye Irrit. 2 H319, Aquatic Chronic 3 H412

CE 286-272-3

INDEX

N° Reg. 01-2119979093-30

**ETHYLBENZENE**

CAS 100-41-4  $0,3 \leq x < 0,35$  Flam. Liq. 2 H225, Acute Tox. 4 H332, Asp. Tox. 1 H304, STOT RE 2 H373, Aquatic Chronic 3 H412

CE 202-849-4

INDEX 601-023-00-4

N° Reg. 01-2119489370-35-XXX

**BENZENE**

CAS 71-43-2  $0 \leq x < 0,05$  Flam. Liq. 2 H225, Carc. 1A H350, Muta. 1B H340, STOT RE 1 H372, Asp. Tox. 1 H304, Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315

CE 200-753-7

INDEX 601-020-00-8

Le texte complet des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

**RUBRIQUE 4. Premiers secours****4.1. Description des premiers secours**

YEUX: Retirer les éventuels verres de contact. Se laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 30/60 minutes en ouvrant bien les paupières. Consulter aussitôt un médecin.

PEAU: Retirer les vêtements contaminés. Prendre immédiatement une douche. Consulter aussitôt un médecin.

INGESTION: Faire boire dans la plus grande quantité possible. Consulter aussitôt un médecin. Ne provoquer de vomissement que sur autorisation expresse du médecin.

INHALATION: Appeler aussitôt un médecin. Amener la personne à l'air libre loin du lieu de l'accident. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Adopter les précautions appropriées pour le secouriste.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information spécifique n'est disponible sur les symptômes et les effets provoqués par le produit.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Informations non disponibles

**RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS**

Les moyens d'extinction sont les suivants : anhydride carbonique, mousse et poudre chimique. Pour les fuites et les déversements de produit qui n'ont pas pris feu, l'eau nébulisée peut être utilisée pour disperser les vapeurs inflammables et pour protéger les personnes œuvrant à l'arrêt de la fuite.

**MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS**

**6BUV00 - Topkapi UV vernice lucida****RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie ... / >>**

Ne pas utiliser de jets d'eau. L'eau n'est pas efficace pour éteindre l'incendie, elle peut toutefois être utilisée pour refroidir les récipients fermés exposés aux flammes pour prévenir les risques d'éclatement et d'explosion.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange****DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE**

L'exposition au feu des récipients peut en augmenter la pression au point de les exposer à un risque d'explosion. Éviter de respirer les produits de combustion.

**5.3. Conseils aux pompiers****INFORMATIONS GÉNÉRALES**

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.

**ÉQUIPEMENT**

Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

**RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Endiguer la fuite en l'absence de danger.

Veiller au port de dispositifs de protection (dispositifs de protection individuelle indiqués à la section 8 de la fiche des données de sécurité compris) afin de prévenir la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Ces indications sont valables aussi bien pour le personnel chargé du travail que pour les interventions d'urgence.

Éloigner les personnes non équipées de ces dispositifs. Éliminer toute source d'ignition (cigarettes, flammes, étincelles, etc.) ou de chaleur de la zone objet de la fuite.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Aspirer le produit déversé dans un récipient approprié. Si le produit est inflammable, utiliser un appareil anti-déflagration. Évaluer la compatibilité du récipient à utiliser avec le produit, faire référence à la section 10. Absorber le produit à l'aide d'un matériau absorbant inerte.

Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

**RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conserver loin des sources de chaleur, des étincelles et des flammes libres, ne pas fumer, ne pas utiliser d'allumettes ou de briquet. Les vapeurs peuvent prendre feu par explosion: éviter toute accumulation de vapeurs en laissant ouvertes portes et fenêtres et en assurant une bonne aération (courant d'air). Sans une aération adéquate, les vapeurs peuvent s'accumuler au niveau du sol et prendre feu même à distance, en cas d'amorçage, avec le danger de retour de flamme. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Brancher à une prise de terre dans le cas d'emballages de grandes dimensions durant les opérations de transvasement et veiller au port de chaussures antistatiques. La forte agitation et l'écoulement vigoureux du liquide dans les tuyaux et les appareillages peuvent provoquer la formation et l'accumulation de charges électrostatiques. Pour éviter le risque d'incendie et d'explosion, ne jamais utiliser d'air comprimé lors du déplacement du produit. Ouvrir les récipients avec précaution: ils peuvent être sous pression. Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation. Éviter la dispersion du produit dans l'environnement.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

A conserver exclusivement dans le récipient d'origine. Conserver les récipients fermés, à un endroit bien aéré, à l'abri des rayons directs de soleil. Conserver à un endroit frais et bien aéré, loin de la chaleur, des flammes libres, des étincelles et de toute autre source d'ignition. Conserver les conteneurs loin des éventuels matériaux/matières incompatibles, faire référence à la section 10.

## 6BUV00 - Topkapi UV vernice lucida

### RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage ... / >>

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Informations non disponibles

### RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Références Réglementation:

ESP	España	INSHT - Límites de exposición profesional para agentes químicos en España 2015
FRA	France	JORF n°0109 du 10 mai 2012 page 8773 texte n° 102
GBR	United Kingdom	EH40/2005 Workplace exposure limits
ITA	Italia	Decreto Legislativo 9 Aprile 2008, n.81
NLD	Nederland	Databank of the social and Economic Concil of Netherlands (SER) Values, AF 2011:18
EU	OEL EU	Directive (UE) 2017/164; Directive 2009/161/UE; Directive 2006/15/CE; Directive 2004/37/CE; Directive 2000/39/CE; Directive 91/322/CEE.
	TLV-ACGIH	ACGIH 2016

#### White spirit désaromatisé

##### Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h		STEL/15min		PEAU
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
VLA	ESP	290	50	580	100	

##### Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux		Systém		Locaux aigus		Systém	
	aigus	aigus	chroniqu	chroniques	aigus	aigus	chroniq	chronique
Orale			VND	125				
				mg/kg bw/d				
Inhalation			VND	185			VND	871
				mg/m3				mg/m3
Dermique			VND	125			VND	208
				mg/kg bw/d				mg/kg bw/d

#### XYLENE (MELANGE D'ISOMERES)

##### Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h		STEL/15min		PEAU
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
VLA	ESP	221	50	442	100	
VLEP	FRA	221	50	442	100	PEAU
WEL	GBR	220	50	441	100	
VLEP	ITA	221	50	442	100	PEAU
OEL	NLD	210		442		PEAU
OEL	EU	221	50	442	100	PEAU
TLV-ACGIH		434	100	651	150	

##### Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC

Valeur de référence en eau douce	0,32	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,32	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	12,46	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	12,46	mg/kg
Valeur de référence pour les microorganismes STP	6,58	mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	2,31	mg/kg

##### Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux		Systém		Locaux aigus		Systém	
	aigus	aigus	chroniqu	chroniques	aigus	aigus	chroniq	chronique
Orale			VND	1.6				
				mg/kg/d				
Inhalation			VND	14.8			VND	77
				mg/m3				mg/m3
Dermique			VND	108			VND	180
				mg/kg/d				mg/kg/d

## 6BUV00 - Topkapi UV vernice lucida

### RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle ... / >>

#### Idrocarburi,C9, aromatici

##### Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs		Effets sur les travailleurs	
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale			VND	11 mg/kg bw/d
Inhalation			VND	32 mg/m3
Dermique			VND	11 mg/kg bw/d

#### NAPHTA LOURD (PETROLE), HYDRODESULFURE

##### Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h		STEL/15min		PEAU
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
VLA	ESP	290	50	580	100	

##### Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs		Effets sur les travailleurs	
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale			VND	26000 mg/kg/d
Inhalation			NEA	71000 mg/m3
Dermique			VND	26000 mg/kg/d

#### BUTANOL

##### Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h		STEL/15min		PEAU
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
VLA	ESP	61	20	154	50	
VLEP	FRA			150	50	
WEL	GBR			154	50	
OEL	NLD			45		
TLV-ACGIH		61	20			

#### 2-BUTANONE-OXIME

##### Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC

Valeur de référence en eau douce	0,256	mg/l
Valeur de référence pour l'eau, écoulement intermittent	0,118	mg/l
Valeur de référence pour les microorganismes STP	177	mg/l

##### Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs		Effets sur les travailleurs	
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Inhalation			2 mg/m3	2,7 mg/m3

#### ACIDE 2-ÉTHYLHEXANOÏQUE, SEL DE ZIRCONIUM

##### Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h		STEL/15min	
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm
TLV-ACGIH		5		10	

**6BUV00 - Topkapi UV vernice lucida****RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle ... / >>****ETHYLBENZENE****Valeur limite de seuil**

Type	état	TWA/8h		STEL/15min		
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
VLA	ESP	441	100	884	200	PEAU
VLEP	FRA	88,4	20	442	100	PEAU
WEL	GBR	441	100	552	125	PEAU
VLEP	ITA	442	100	884	200	PEAU
OEL	NLD	215		430		PEAU
OEL	EU	442	100	884	200	PEAU
TLV-ACGIH		87	20			

**BENZENE****Valeur limite de seuil**

Type	état	TWA/8h		STEL/15min		
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
VLA	ESP	3,25	1			PEAU
VLEP	FRA	3,25	1			PEAU
WEL	GBR	3,25	1			PEAU
OEL	NLD	3,25	1			PEAU
OEL	EU	3,25	1			PEAU
TLV-ACGIH		1,6	0,5	8	2,5	

**Légende:**

(C) = CEILING ; INHALA = Part inhalable ; RESPIR = Part respirable ; THORAC = Part thoracique.

VND = danger identifié mais aucune valeur DNEL/PNEC disponible ; NEA = aucune exposition prévue ; NPI = aucun danger identifié.

**8.2. Contrôles de l'exposition**

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié.

Pour le choix des dispositifs de protection individuelle au besoin demander conseil aux fournisseurs de substances chimiques.

Les dispositifs de protection individuelle doivent être marqués du label de certification CE qui atteste leur conformité aux normes en vigueur. Prévoir une douche d'urgence avec accessoires de lavage du visage et des yeux.

Il convient de veiller à ce que les niveaux d'exposition soient les plus faibles possibles pour éviter les risques d'accumulation importante dans l'organisme. Gérer l'utilisation des dispositifs de protection individuelle de façon à garantir une protection maximale (ex. réduction des délais de remplacement).

**PROTECTION DES MAINS**

Se protéger les mains à l'aide de gants de travail de catégorie III (réf. norme EN 374).

Pour le choix du matériau des gants de travail, il est nécessaire de tenir compte des facteurs suivants: compatibilité, dégradation, temps de rupture et perméabilité équivalentes.

Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail doit être testée avant l'utilisation dans la mesure où elle ne peut être établie a priori. Le temps d'usure des gants dépend de la durée de l'exposition.

**PROTECTION DES PEAUX**

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie II (réf. Directive 89/686/CEE et norme EN ISO 20344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

Envisager la nécessité de fournir des vêtements antistatiques dans le cas où l'environnement de travail présenterait un risque d'explosion.

**PROTECTION DES YEUX**

Il est recommandé de porter des lunettes de protection hermétiques (réf. norme EN 166).

**PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES**

En cas de dépassement de la valeur limite (ex. TLV-TWA) de la substance ou d'une ou de plusieurs des substances présentes dans le produit, Il est recommandé de faire usage d'un masque doté de filtre de type A dont la classe (1, 2 ou 3) devra être choisie en fonction de la concentration limite d'utilisation. (réf. norme EN 14387). En présence de gaz ou de vapeurs de nature différente et/ou de gaz ou de vapeurs contenant des particules (aérosol, fumées, brumes, etc.), il est nécessaire de prévoir des filtres de type combiné.

L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires est nécessaire dans le cas où les mesures techniques adoptées ne seraient pas suffisantes pour limiter l'exposition du personnel aux valeurs de seuil prises en compte. La protection offerte par les masques est toutefois limitée.

Dans le cas où la substance en question serait inodore ou dans le cas où le seuil olfactif serait supérieur au TLV-TWA correspondant et en cas d'urgence, faire usage d'un respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (réf. norme EN 137) ou d'un respirateur à prise d'air externe (réf. norme EN 138). Pour choisir correctement le dispositif de protection des voies respiratoires, faire référence à la norme EN 529.

**CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE**

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

Les résidus du produit ne doivent pas être éliminés sans effectuer de contrôle des eaux rejetées ou de contrôle dans les cours d'eau.

**6BUV00 - Topkapi UV vernice lucida****RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat Physique	liquide à haute viscosité
Couleur	ambrè
Odeur	léger
Seuil olfactif	Non disponible
pH	Non disponible
Point de fusion ou de congélation	Non disponible
Point initial d'ébullition	> 117 °C
Intervalle d'ébullition	Non disponible
Point d'éclair	23 ≤ T ≤ 60 °C
Vitesse d'évaporation	Non disponible
Inflammabilité de solides et gaz	Non disponible
Limite infer.d'inflammab.	Non disponible
Limite super.d'inflammab.	Non disponible
Limite infer.d'explosion	Non disponible
Limite super.d'explosion	Non disponible
Pression de vapeur	Non disponible
Densité de la vapeur	Non disponible
Densité relative	0,93
Solubilité	non soluble in acqua
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non disponible
Température d'auto-inflammabilité	Non disponible
Température de décomposition	Non disponible
Viscosité	>20,5 mm <sup>2</sup> /sec (40°C)
Propriétés explosives	Non disponible
Propriétés comburantes	Non disponible

**9.2. Autres informations**

Total solides (250°C / 482°F)	55,36 %	
VOC (Directive 2010/75/CE) :	44,64 % - 412,94	g/litre
VOC (carbone volatil) :	41,32 % - 382,20	g/litre
Aspetto	limpido	

**RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

**BUTANOL**

Attaque différents types de matières plastiques.

**2-BUTANONE-OXIME**

Se décompose sous l'effet de la chaleur.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

**ACIDE 2-ÉTHYLHEXANOÏQUE, SEL DE ZIRCONIUM**

SADT = 210°C/410°F.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

**XYLENE (MELANGE D'ISOMERES)**

Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage. Réagit violemment avec: forts oxydants, acides forts, acide nitrique, perchlorates. Peut former des mélanges explosifs avec: air.

**BUTANOL**

Réagit violemment en dégageant de la chaleur au contact de: aluminium, agents oxydants forts, agents réducteurs forts, acide chlorhydrique. Forme des mélanges explosifs avec: air.



**6BUV00 - Topkapi UV vernice lucida****RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité ... / >>****2-BUTANONE-OXIME**

Réagit violemment avec: agents oxydants forts,acides.

Au-delà du point d'inflammabilité (69°C/156°F), des mélanges explosifs peuvent se former au contact de l'air.

**ETHYLBENZENE**

Réagit violemment avec: forts oxydants.Attaque différents types de matières plastiques.Peut former des mélanges explosifs avec: air.

**10.4. Conditions à éviter**

Éviter le réchauffement. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter toute source d'ignition.

**BUTANOL**

Éviter l'exposition à: sources de chaleur,flammes nues.

**10.5. Matières incompatibles****2-BUTANONE-OXIME**

Incompatible avec: substances oxydantes,acides forts.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Par décomposition thermique ou en cas d'incendie, des vapeurs potentiellement nocives pour la santé peuvent se libérer.

**2-BUTANONE-OXIME**

Peut dégager: oxydes d'azote,oxydes de carbone.

**ETHYLBENZENE**

Peut dégager: méthane,styrène,hydrogène,éthane.

**RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques**

En l'absence de données toxicologiques expérimentales sur le produit, les éventuels dangers du produit pour la santé ont été évalués sur la base des propriétés des substances contenues, selon les critères prévus par la norme de référence pour la classification.

Tenir compte par conséquent de la concentration des substances dangereuses éventuellement indiquées à la section 3, pour évaluer les effets toxicologiques induits par l'exposition au produit.

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**Metabolismo, cinetica, meccanismo di azione e altre informazioni

Informations non disponibles

Informations sur les voies d'exposition probables**XYLENE (MELANGE D'ISOMERES)**

TRAVAILLEURS: inhalation; contact avec la peau.

POPULATION: ingestion de nourriture ou d'eau contaminés; inhalation air ambiant.

**ETHYLBENZENE**

TRAVAILLEURS: inhalation; contact avec la peau.

POPULATION: ingestion de nourriture et d'eau contaminés; contact avec la peau de produits contenant la substance.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**XYLENE (MELANGE D'ISOMERES)**

Action toxique sur le système nerveux central (encéphalopathies); action irritante sur la peau, la conjonctive, la cornée et l'appareil respiratoire.

**ETHYLBENZENE**

Comme les homologues du benzène, peut exercer une action aiguë sur le système nerveux central, avec dépression, narcose, souvent précédée de vertiges et associée à une céphalée (Ispesl). Irritant pour la peau, la conjonctive et l'appareil respiratoire.

Effets interactifs**XYLENE (MELANGE D'ISOMERES)**

La consommation d'alcool interfère avec le métabolisme de la substance en l'inhibant. La consommation d'éthanol (0,8 g/kg) avant une exposition de 4 heures à des vapeurs de xylènes (145 et 280 ppm) provoque une diminution de 50% de l'excrétion d'acide méthylhippurique, tandis que la concentration de xylènes dans le sang est multipliée par 1,5 - 2. Parallèlement, on note une

**6BUV00 - Topkapi UV vernice lucida****RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques ... / >>**

augmentation des effets secondaires de l'éthanol. Le métabolisme des xylènes est augmenté par des inducteurs enzymatiques de type phénobarbital et 3-méthyle-cholentène. L'aspirine et les xylènes inhibent mutuellement leur conjugaison avec la glycine, avec comme conséquence la diminution de l'excrétion urinaire d'acide méthylhippurique. D'autres produits industriels peuvent interférer avec le métabolisme des xylènes.

TOXICITÉ AIGUË

LC50 (Inhalation - vapeurs) du mélange: > 20 mg/l  
LC50 (Inhalation - aérosols / poussières) du mélange: Non classé (aucun composant important)  
LD50 (Oral) du mélange: >2000 mg/kg  
LD50 (Dermal) du mélange: >2000 mg/kg

## XYLENE (MELANGE D'ISOMERES)

LD50 (Or.) 5627 mg/kg Rat  
LD50 (Der) > 5000 mg/kg Rabbit  
LC50 (Inh) 6700 ppm/1h Rat

## BIS(2-ÉTHYLHEXANOATE) DE CALCIUM

LD50 (Or.) 2043 mg/kg Rat - Fischer 344  
LD50 (Der) > 2000 mg/kg Rat - Wistar

## ACIDE 2-ÉTHYLHEXANOÏQUE, SEL DE ZIRCONIUM

LD50 (Or.) > 5000 mg/kg Rat - Sprague-Dawley  
LD50 (Der) > 2000 mg/kg Rat - Wistar  
LC50 (Inh) > 4,3 mg/l/4h Rat

## BENZENE

LD50 (Or.) 3340 mg/kg Rat  
LD50 (Der) > 8260 mg/kg Rabbit  
LC50 (Inh) 10000 ppm/7h Rat

## ETHYLBENZENE

LD50 (Or.) 3500 mg/kg Rat  
LD50 (Der) 15354 mg/kg Rabbit  
LC50 (Inh) 17,2 mg/l/4h Rat

## BUTANOL

LD50 (Or.) 790 mg/kg Rat  
LD50 (Der) 3400 mg/kg Rabbit  
LC50 (Inh) 8000 ppm/4h Rat

## 2-BUTANONE-OXIME

LD50 (Or.) 2400 mg/kg Rat  
LD50 (Der) > 1000 mg/kg Rabbit  
LC50 (Inh) 20 mg/l/4h Rat

## NAPHTA LOURD (PETROLE), HYDRODESULFURE

LD50 (Or.) > 5000 mg/kg Rat  
LD50 (Der) > 2000 mg/kg Rabbit

## White spirit désaromatisé

LD50 (Or.) > 5000 mg/kg Rat  
LD50 (Der) > 2000 mg/kg Rabbit  
LC50 (Inh) 4951 mg/l/4h rat

CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Provoque une sévère irritation des yeux

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Peut produire une réaction allergique.

Contient:

**6BUV00 - Topkapi UV vernice lucida****RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques ... / >>****2-BUTANONE-OXIME****MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES**

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

**CANCÉROGÉNICITÉ**

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

**XYLENE (MELANGE D'ISOMERES)**

Classé dans le groupe 3 (non classifiable comme cancérigène pour l'homme) par l'International Agency for Research on Cancer (IARC).

La US Environmental Protection Agency (EPA) soutient que les " données ne permettent pas une évaluation du potentiel cancérigène ".

**ETHYLBENZENE**

Classé dans le groupe 2B (potentiellement cancérigène pour l'homme) par l'International Agency for Research on Cancer (IARC) - (IARC, 2000).

Classé dans le groupe D (non classifiable comme cancérigène pour l'homme) par la US Environmental Protection Agency (EPA) - (US EPA fichier en ligne 2014).

**TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION**

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

**TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE**

Peut provoquer somnolence ou vertiges

**TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE**

Risque présumé d'effets graves pour les organes

**DANGER PAR ASPIRATION**

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger Viscosité: >20,5 mm<sup>2</sup>/sec (40°C)

**RUBRIQUE 12. Informations écologiques**

Ce produit doit être considéré comme dangereux pour l'environnement, il est nuisible pour les organismes aquatiques et a long terme des effets négatifs sur le milieu aquatique.

**12.1. Toxicité****XYLENE (MELANGE D'ISOMERES)**

LC50 - Poissons	2,6 mg/l/96h Oncorhynchus mykiss
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	4,36 mg/l/72h Pseudokirchneriella subcapitata
EC10 Algues / Plantes Aquatiques	0,44 mg/l/72h Pseudokirchneriella subcapitata
NOEC Chronique Algues/Plantes Aquatiques	1,57 mg/l Daphnia magna 21 gg/days

**BIS(2-ÉTHYLHEXANOATE) DE CALCIUM**

LC50 - Poissons	> 100 mg/l/96h Oryzias latipes
EC50 - Crustacés	910 mg/l/48h Daphnia magna
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	49,3 mg/l/72h Desmodesmus subspicatus

**ACIDE 2-ÉTHYLHEXANOÏQUE, SEL DE ZIRCONIUM**

LC50 - Poissons	> 100 mg/l/96h Danio rerio
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	49,3 mg/l/72h Desmodesmus subspicatus

**BENZENE**

LC50 - Poissons	630 mg/l/96h Fish
-----------------	-------------------

**ETHYLBENZENE**

LC50 - Poissons	4200 mg/l/96h Oncorhynchus mykiss
EC50 - Crustacés	> 5200 mg/l/48h
NOEC Chronique Poissons	3300 mg/l

**6BUV00 - Topkapi UV vernice lucida****RUBRIQUE 12. Informations écologiques ... / >>****2-BUTANONE-OXIME**

LC50 - Poissons	> 100 mg/l/96h Oryzias latipes
EC50 - Crustacés	201 mg/l/48h Daphnia magna
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	11,8 mg/l/72h Algae

**NAPHTA LOURD (PETROLE), HYDRODESULFURE**

LC50 - Poissons	8,2 mg/l/96h Pimephales promelas
EC50 - Crustacés	4,5 mg/l/48h Daphnia magna
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	3,1 mg/l/72h Pseudokirchnerella subcapitata

**White spirit désaromatisé**

LC50 - Poissons	1000 mg/l/96h Pimephales promelas
EC50 - Crustacés	1000 mg/l/48h Daphnia magna
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	100 mg/l/72h Pseudokirchnerella subcapitata

**Idrocarburi,C9, aromatici**

LC50 - Poissons	9,2 mg/l/96h Oncorhynchus mykiss
EC50 - Crustacés	3,2 mg/l/48h Daphnia magna
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	2,9 mg/l/72h Pseudokirchnerella subcapitata

**12.2. Persistance et dégradabilité****XYLENE (MELANGE D'ISOMERES)**

Solubilité dans l'eau	100 - 1000 mg/l
Inhéremment Biodégradable	>70% 28 giorni/days

**BIS(2-ÉTHYLHEXANOATE) DE CALCIUM**

Solubilité dans l'eau	> 10000 mg/l
Rapidement Biodégradable	

**ACIDE 2-ÉTHYLHEXANOÏQUE, SEL DE ZIRCONIUM**

Solubilité dans l'eau	< 0,1 mg/l
Rapidement Biodégradable	

**BENZENE**

Solubilité dans l'eau	1000 - 10000 mg/l
Rapidement Biodégradable	

**ETHYLBENZENE**

Solubilité dans l'eau	1000 - 10000 mg/l
Rapidement Biodégradable	

**BUTANOL**

Solubilité dans l'eau	1000 - 10000 mg/l
Rapidement Biodégradable	

**2-BUTANONE-OXIME**

Solubilité dans l'eau	1000 - 10000 mg/l
Inhéremment Biodégradable	

**White spirit désaromatisé**

Rapidement Biodégradable

**Idrocarburi,C9, aromatici**

Rapidement Biodégradable

**12.3. Potentiel de bioaccumulation****XYLENE (MELANGE D'ISOMERES)**

Coefficient de répartition : n-octanol/eau	3,12
BCF	25,9

**BIS(2-ÉTHYLHEXANOATE) DE CALCIUM**

Coefficient de répartition : n-octanol/eau	2,96
--	------

**6BUV00 - Topkapi UV vernice lucida****RUBRIQUE 12. Informations écologiques** ... / >>

BENZENE	
Coefficient de répartition : n-octanol/eau	2,13
BCF	< 10
ETHYLBENZENE	
Coefficient de répartition : n-octanol/eau	3,6
BUTANOL	
Coefficient de répartition : n-octanol/eau	1
BCF	3,16
2-BUTANONE-OXIME	
Coefficient de répartition : n-octanol/eau	0,63
BCF	0,5

**12.4. Mobilité dans le sol**

XYLENE (MELANGE D'ISOMERES)	
Coefficient de répartition : sol/eau	2,73
BUTANOL	
Coefficient de répartition : sol/eau	0,388
2-BUTANONE-OXIME	
Coefficient de répartition : sol/eau	0,55
NAPHTA LOURD (PETROLE), HYDRODESULFURE	
Coefficient de répartition : sol/eau	1,78
White spirit désaromatisé	
Coefficient de répartition : sol/eau	1,78

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

**12.6. Autres effets néfastes**

Informations non disponibles

**RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur. L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

Au transport des déchets peut être applicable l'ADR.

**EMBALLAGES CONTAMINÉS**

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

**RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport****14.1. Numéro ONU**

ADR / RID, IMDG, IATA: 1263

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

ADR / RID: PAINT or PAINT RELATED MATERIAL  
IMDG: PAINT or PAINT RELATED MATERIAL  
IATA: PAINT or PAINT RELATED MATERIAL

**6BUV00 - Topkapi UV vernice lucida****RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport ... / >>****14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

ADR / RID: Classe: 3 Etiquette: 3



IMDG: Classe: 3 Etiquette: 3



IATA: Classe: 3 Etiquette: 3

**14.4. Groupe d'emballage**

ADR / RID, IMDG, IATA: III

**14.5. Dangers pour l'environnement**

ADR / RID: NO

IMDG: NO

IATA: NO

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

ADR / RID:	HIN - Kemler: 30 Special Provision: 640E	Quantités Limitées: 5 L	Code de restriction en tunnels: (D/E)
IMDG:	EMS: F-E, S-E	Quantités Limitées: 5 L	
IATA:	Cargo: Pass.:	Quantité maximale: 220 L Quantité maximale: 60 L	Mode d'emballage: 366 Mode d'emballage: 355
	Instructions particulières:	A3, A72, A192	

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Informations non pertinentes

**RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Catégorie Seveso - Directive 2012/18/CE : P5c

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006

Produit

Point 3 - 40

Substances contenues

Point 5-28-29 BENZENE

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage supérieur à 0,1%.

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)

Aucune

Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Reg. (CE) 649/2012 :

BENZENE

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam :

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Stockholm :

Aucune

Contrôles sanitaires

Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas être soumis à surveillance sanitaire si les résultats de l'évaluation des risques montrent que le risque pour la sécurité et la santé est modéré et que les mesures de la directive 98/24/CE sont suffisantes.

**6BUV00 - Topkapi UV vernice lucida****RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation ... / >>****15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de sécurité chimique a été effectuée pour les substances contenues suivantes:  
Idrocarburi, C9, aromatici

**RUBRIQUE 16. Autres informations**

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

<b>Flam. Liq. 2</b>	Liquide inflammable, catégorie 2
<b>Flam. Liq. 3</b>	Liquide inflammable, catégorie 3
<b>Carc. 1A</b>	Cancérogénicité, catégorie 1A
<b>Carc. 2</b>	Cancérogénicité, catégorie 2
<b>Muta. 1B</b>	Mutagenicité sur les cellules germinales, catégorie 1B
<b>Repr. 2</b>	Toxicité pour la reproduction, catégorie 2
<b>Acute Tox. 4</b>	Toxicité aiguë, catégorie 4
<b>STOT RE 1</b>	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, catégorie 1
<b>Asp. Tox. 1</b>	Danger par aspiration, catégorie 1
<b>STOT RE 2</b>	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, catégorie 2
<b>Eye Dam. 1</b>	Lésions oculaires graves, catégorie 1
<b>Eye Irrit. 2</b>	Irritation oculaire, catégorie 2
<b>Skin Irrit. 2</b>	Irritation cutanée, catégorie 2
<b>STOT SE 3</b>	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3
<b>Skin Sens. 1</b>	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
<b>Aquatic Chronic 2</b>	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 2
<b>Aquatic Chronic 3</b>	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 3
<b>H225</b>	Liquide et vapeurs très inflammables.
<b>H226</b>	Liquide et vapeurs inflammables.
<b>H350</b>	Peut provoquer le cancer.
<b>H351</b>	Susceptible de provoquer le cancer.
<b>H340</b>	Peut induire des anomalies génétiques.
<b>H361d</b>	Susceptible de nuire au fœtus.
<b>H302</b>	Nocif en cas d'ingestion.
<b>H312</b>	Nocif par contact cutané.
<b>H332</b>	Nocif par inhalation.
<b>H372</b>	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
<b>H304</b>	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
<b>H373</b>	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
<b>H318</b>	Provoque des lésions oculaires graves.
<b>H319</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>H315</b>	Provoque une irritation cutanée.
<b>H335</b>	Peut irriter les voies respiratoires.
<b>H317</b>	Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>H336</b>	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
<b>H411</b>	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>H412</b>	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>EUH066</b>	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**LÉGENDE:**

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- CAS NUMBER: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE NUMBER: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement CE 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX NUMBER: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bio-accumulant et toxique selon le REACH
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition

**6BUV00 - Topkapi UV vernice lucida****RUBRIQUE 16. Autres informations ... / >>**

- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement CE 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- VOC: Composé organique volatil
- vPvB: Très persistant et bio-accumulant selon le REACH
- WGK: Wassergefährdungsklassen (Deutschland).

**BIBLIOGRAPHIE GENERALE:**

1. Règlement (UE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
3. Règlement (UE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
4. Règlement (UE) 2015/830 du Parlement européen
5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)

- The Merck Index. - 10th Edition
- Handling Chemical Safety
- INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
- Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
- N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
- Site Internet IFA GESTIS
- Site Internet Agence ECHA
- Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques - Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

**Note pour les usagers:**

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.

Modifications par rapport à la révision précédente.

Des modifications ont été apportées aux sections suivantes:

03 / 09 / 15.